



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
16 juillet 2007
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2007

10-14 septembre 2007, New York

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

Programmes de pays et questions connexes

Assistance au Myanmar

Note de l'Administrateur

Résumé

Le présent rapport expose les principales conclusions et recommandations formulées par la mission chargée d'évaluer la phase IV de l'Initiative pour le développement humain (2002-2007) pour la période allant de mai 2006 à avril 2007, conformément aux directives énoncées dans les décisions 98/14, 2001/15, 2003/2, 2004/2, 2005/3, 2005/42, 2006/2 et 2006/31, et les problèmes stratégiques qu'elle a recensés. La mission internationale indépendante de quatre personnes a mené ses travaux au Myanmar du 22 avril au 12 mai 2007. Le rapport de la mission d'évaluation précédente a été présenté au Conseil d'administration en septembre 2006.

La mission a conclu que le programme de la phase IV de l'Initiative cadre parfaitement avec le mandat fixé par le Conseil d'administration et répond aux besoins de la population pauvre et vulnérable des zones rurales. Elle a signalé les principaux problèmes et formulé des recommandations que le Conseil souhaitera peut-être examiner aux fins de leur application dans le cadre de l'Initiative. Le texte complet du rapport de la mission indépendante d'évaluation peut être consulté sur le site Web du secrétariat du Conseil d'administration.

Conformément à la décision 2006/31 sur l'assistance au Myanmar en date du 13 septembre 2006, dans laquelle le Conseil d'administration a approuvé la prolongation de la phase actuelle de l'Initiative pour la période 2008-2010, étant entendu que la proposition correspondante lui sera présentée officiellement en septembre 2007, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a établi un projet de programme officiel pour ladite période. Le projet peut également être consulté sur le site Web du Conseil d'administration. On en trouvera un résumé à la section IV de la présente note. La mission indépendante d'évaluation a rappelé dans son rapport l'importance de cette nouvelle période de trois ans.



Éléments de décision

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être : a) prendre note du présent document ainsi que du rapport présenté par la mission indépendante d'évaluation au Myanmar, et en particulier des problèmes stratégiques dont ils font état et des recommandations qui y sont formulées; et b) demander à l'Administrateur de tenir compte des conclusions de la mission et de leur donner suite, comme il convient, dans le cadre de l'Initiative; c) approuver le projet de programme pour la période de prolongation de trois ans (2008-2010) de la phase IV de l'Initiative; et d) autoriser l'Administrateur à allouer un montant de 24,1 millions de dollars à prélever sur le budget ordinaire pour la période 2008-2010, et un montant additionnel de 24,9 millions de dollars à prélever sur les autres ressources, au titre de l'enveloppe déjà approuvée par le Conseil en 2005.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Conformité avec les décisions du Conseil d'administration	3
III. Contexte et contraintes de la programmation	4
IV. Évaluation de la phase IV de l'Initiative	5
A. Ampleur du programme	5
B. Suite donnée aux recommandations de 2006	5
C. Situation actuelle des projets et questions de la phase IV de l'Initiative	5
V. Conclusions et recommandations de la mission indépendante d'évaluation.	8
VI. Programme pour la période de prolongation (2008-2010)	9
VII. Financement nécessaire.	9
VIII. Éléments de décision.	10

I. Introduction

1. Depuis 1993, le PNUD se fonde, pour fournir son assistance au Myanmar, sur les directives énoncées par le Conseil d'administration dans ses décisions 93/21, 96/1, 98/14, 2001/15, 2003/2, 2004/2, 2005/3, 2005/42, 2006/2 et 2006/31. Conformément à ces décisions, les ressources sont allouées pour répondre aux besoins humanitaires critiques et aux besoins de base dans les domaines des soins de santé primaires, de l'environnement, de la lutte contre le VIH/sida, de l'éducation et de la formation, et de la sécurité alimentaire. Les projets ont été formulés et coordonnés dans un cadre intitulé « l'Initiative pour le développement humain » (ci-après appelée « l'Initiative »).

2. Les 15 projets de la première phase de l'Initiative ont été exécutés entre 1994 et 1996. La deuxième phase comportait 10 projets qui ont été achevés fin 1999. Les projets de la troisième phase ont été lancés fin 1999 conformément à la décision 98/14 du Conseil d'administration. La phase IV actuelle a été approuvée en 2002. Prévu initialement pour couvrir 24 districts, le programme comprend six projets : deux projets de développement communautaire, un projet de microfinance, un projet de lutte contre le VIH/ sida et deux enquêtes générales sur la pauvreté rurale et l'agriculture, dont les activités opérationnelles sont maintenant terminées.

3. En 2005, le Conseil d'administration a accepté (décision 2005/3) que les projets de développement communautaire et de microfinance soient étendus à 40 autres districts, d'où la prorogation de deux ans de la phase IV de l'Initiative (décision 2005/42). Un accroissement correspondant du financement a été approuvé, portant le total de l'enveloppe des ressources de base à 43 millions de dollars pour la période 2002-2007 et le plafond équivalent des ressources complémentaires à 65 millions de dollars. En septembre 2006, le Conseil d'administration a accepté (décision 2006/31) de prolonger le programme de trois ans (2008-2010), étant entendu que la proposition correspondante serait présentée de façon plus détaillée en 2007.

4. La mission indépendante d'évaluation dépêchée en 2007 au Myanmar, qui comprenait quatre consultants internationaux, a examiné en détail : la conformité de la phase IV de l'Initiative avec le mandat défini par le Conseil d'administration; le ciblage et l'efficacité de l'Initiative; et les problèmes et contraintes liés à l'exécution des projets. Les orientations stratégiques du programme proposé pour la nouvelle période, qui tiennent compte de ce qui a déjà été fait, ont été établies lors de consultations par la mission indépendante d'évaluation et le bureau de pays du PNUD, et sont résumées dans la présente note. Le rapport d'évaluation détaillé et le projet de programme pour la nouvelle période peuvent être consultés sur le site Web du Conseil d'administration.

II. Conformité avec les décisions du Conseil d'administration

5. Pour mener à bien sa tâche, la mission d'évaluation a examiné minutieusement la documentation relative à ceux des projets de la phase IV de l'Initiative qui ne sont pas encore terminés, à savoir les projets de développement communautaire, de microfinance et de lutte contre le VIH/sida; elle s'est rendue dans 16 des 57 districts couverts par les projets où elle a consulté les bénéficiaires; et elle a tenu des

réunions avec les représentants des délégations diplomatiques, des organisations non gouvernementales internationales et nationales et des organismes des Nations Unies.

6. La mission a conclu que le contenu et les objectifs de la phase IV de l'Initiative étaient parfaitement conformes aux décisions pertinentes du Conseil d'administration. Tous les projets fonctionnent indépendamment du Gouvernement et ciblent les groupes de la population locale comme répondant aux besoins décrits dans le mandat. La mission a estimé que les projets répondaient aux besoins essentiels des pauvres et leur avaient permis d'accroître leurs revenus, surtout les femmes. Elle a conclu que parce que l'Initiative était axée sur la promotion de la sécurité alimentaire, des moyens de subsistance durables et des services de santé et d'éducation, elle remplit bien son office dans les secteurs définis par le Conseil d'administration.

III. Contexte et contraintes de la programmation

7. Dans le cadre du mandat du Conseil d'administration, l'assistance fournie par le PNUD au titre de la phase IV de l'Initiative vise à pourvoir dans toute la mesure possible aux besoins des pauvres des zones rurales du Myanmar. Bien que le Myanmar soit riche en ressources naturelles, une grande partie de ses habitants sont extrêmement pauvres et ont énormément de difficultés à faire vivre leurs familles. Le Gouvernement finance très peu le développement rural et ne se concerte guère avec la communauté internationale sur les mesures à prendre pour lutter contre la pauvreté. Les ménages les plus pauvres sont également fortement touchés par les problèmes de santé (principalement le VIH/sida, le paludisme et la tuberculose, mais aussi la rougeole et la diarrhée).

8. En raison de la situation politique, l'acheminement de l'aide humanitaire demeure difficile. Les « directives opérationnelles » établies par le Gouvernement en février 2006 à l'intention des organismes des Nations Unies, des organisations internationales et des organisations non gouvernementales nationales et internationales dénotent une intention croissante du Gouvernement de contrôler l'activité des organisations internationales et pourraient entraver l'action humanitaire. Elles ont été appliquées jusqu'à présent de façon variable et souvent arbitraire. Le PNUD a réussi à gérer la situation sur le plan local, principalement parce qu'il ne dissimulait rien de son activité et qu'il pouvait compter sur une relation de coopération vieille de 15 ans. Concrètement, les conditions dans lesquelles s'est déroulé le programme du PNUD étaient sensiblement les mêmes que l'année précédente.

9. La mission a signalé les besoins essentiels d'un grand nombre de personnes vulnérables du pays liés à la situation actuelle et a conclu qu'il était indéniable que le PNUD réussissait à y répondre et qu'il n'avait pas épuisé tous ses moyens d'action dans ce domaine. Elle est convaincue que le PNUD est capable de mener à bien son programme malgré les conditions difficiles.

IV. Évaluation de la phase IV de l'Initiative

A. Ampleur du programme

10. En mai 2007, environ 2,4 millions de pauvres des zones rurales (dont 56 % sont des femmes¹) étaient concernés par la phase IV de l'Initiative, soit 35 % de plus qu'en 2006. Ils viennent de ménages appartenant à 6 562 villages cibles, situés dans les 57 districts actuellement couverts par le programme (qui couvrirait il y a un an 5 444 villages). L'objectif est d'arriver à appliquer le programme dans 64 districts d'ici à la fin de 2007 (décision 2005/42).

11. L'Initiative a : a) amélioré la sécurité alimentaire et les services sociaux pour les ménages pauvres; b) aidé à la création d'associations de femmes, qui gèrent l'épargne des ménages et leur accordent des prêts en cas de besoin, ainsi que des comités mixtes chargés de la gestion des ressources de la collectivité; c) amélioré la situation économique et sociale des femmes pauvres; et d) amélioré l'infrastructure de base dans les villages.

B. Suite donnée aux recommandations de 2006

12. En ce qui concerne l'application des principales recommandations issues de l'évaluation de 2006, la mission a constaté des progrès notables, le PNUD ayant : a) adapté les activités humanitaires prévues aux contraintes imposées par la situation politique; b) établi une stratégie pour associer davantage les plus pauvres et les plus vulnérables au programme; c) réduit les coûts du projet de microfinance; et d) augmenté le nombre de bénéficiaires de 35 %.

13. La mission d'évaluation a noté qu'il y avait encore des problèmes importants et que le PNUD devait en l'occurrence : a) établir une stratégie de transition pour réduire progressivement l'aide fournie depuis longtemps à certaines zones (c'est-à-dire les 24 districts initiaux) et utiliser plus efficacement les ressources; b) mettre en place des systèmes efficaces pour le suivi et l'évaluation de l'impact des projets sur le développement; c) réduire davantage les coûts du projet de microfinance; d) aider les associations locales à trouver des capitaux pour lancer des projets de développement communautaire; et e) se concerter avec d'autres sur le cadre juridique et la stratégie à adopter pour les opérations de microfinance.

C. Situation actuelle des projets et questions de la phase IV de l'Initiative

14. Les deux principaux projets de développement communautaire répondent bien aux besoins de base des pauvres en milieu rural, améliorant leur sécurité alimentaire et leur permettant d'entreprendre des activités génératrices de revenus. Le projet de développement communautaire intégré (DCI), qui est exécuté par le PNUD lui-même et qui couvrait initialement 11 districts, a été étendu à 9 nouveaux districts sur les 16 prévus. En mai 2007, il couvrait en tout 1 620 villages situés dans 20 districts de la zone aride, de l'État de Shan, du delta de l'Ayeyarwaddy et de l'État de Kayah. Le projet de développement communautaire dans les districts

¹ Pour le projet de microfinance, 98 % des participants sont des femmes.

reculés (DCDR), exécuté par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), fonctionne dans plusieurs zones frontalières du pays. Lancé initialement dans 13 districts des États de Rakhine, Chin et Kachin, il a été étendu à 13 autres districts de ces mêmes États et des États de Mon et de Kayin, couvrant, au mois de mai 2007, 1 043 villages.

15. Ces projets consistent à donner aux collectivités les moyens de s'assumer, notamment par la création de groupes d'auto développement, le renforcement des capacités pour permettre à la population de participer au développement et l'octroi de petites subventions destinées au développement de l'infrastructure collective et à l'acquisition de moyens de subsistance durables. La mission a conclu que les projets de DCDR et DCI ont tous deux donné aux ménages et aux collectivités pauvres les moyens d'organiser, de planifier, d'entreprendre et de gérer leurs propres activités. L'évaluation révèle que les groupes d'autodéveloppement (qui, en mai 2007, était au nombre de 4 063, et dont la plupart des membres étaient des femmes) ont été pour beaucoup dans l'amélioration des moyens de subsistance et dans la réduction de la vulnérabilité des ménages. La mission a mis en garde contre le risque de les surcharger d'autres activités qui n'ont pas de rapport avec leur objectif original, que ce soient des activités prévues dans le programme du PNUD ou dans d'autres programmes.

16. Les autres activités de promotion des moyens de subsistance, comme la mise à l'essai et la diffusion de techniques agricoles, la mise en valeur des terres, la diversification des cultures et la formation, se sont également sensiblement intensifiées ces deux dernières années. Les résultats obtenus ne peuvent toutefois pas être mesurés correctement car il n'existe pas de véritable système d'évaluation de l'impact sur le développement. La mission d'évaluation a souligné par ailleurs qu'il fallait chercher à savoir si les activités relatives à l'utilisation des terres prenaient suffisamment en compte le grand nombre des personnes sans terre car c'étaient en général les plus pauvres et les plus vulnérables de la société.

17. La mission a constaté que conformément à la recommandation formulée l'année dernière, l'affectation des ressources des projets de développement communautaires a été réorientée en faveur des activités de promotion des moyens de subsistance qui absorbent à présent environ les deux tiers du budget, de sorte que ces projets peuvent contribuer davantage à l'amélioration des moyens de subsistance. Toutefois, la forte augmentation des subventions accordées aux groupes d'autodéveloppement et aux comités ad hoc pour promouvoir l'agriculture, l'élevage et le développement des technologies est un vrai problème. Véritables établissements de crédit dans les villages, ces groupes et comités prêtent de l'argent à la population mais n'ont pas de procédures rigoureuses pour la tenue de la comptabilité ou la gestion des fonds. Il faut soumettre ces nouvelles structures informelles à un contrôle plus strict pour s'assurer de la viabilité des capitaux et de la bonne répartition des actifs nouvellement créés.

18. La mission a jugé le projet de microfinancement durable visant à améliorer les conditions de vie des pauvres (exécuté par l'UNOPS) toujours excellent selon les standards internationaux. Ce projet consiste à améliorer les moyens de subsistance par des services de prêts et d'épargne. Au cours de la période à l'examen, les activités se sont étendues mais ont continué à donner de bons résultats : à la fin de 2006, il couvrait 2 799 villages (17 % de plus qu'en 2006) de 22 districts, alors que le nombre de clients a augmenté au même rythme, atteignant les 264 000; le nombre

de prêts accordés a augmenté de 26 %, soit en tout 307 000 prêts pour une valeur totale de 9 millions de dollars. Le taux de recouvrement des prêts a atteint un chiffre impressionnant, passant de 97 % environ à 99,9 %. Le PNUD a également réussi à réduire les coûts du projet. En revanche, l'élaboration d'un cadre juridique et normatif pour assurer la viabilité institutionnelle des opérations de microfinance n'a pas progressé.

19. Comme suite aux recommandations issues de l'évaluation de 2005, les activités du projet de lutte contre le VIH/sida ont été harmonisées avec celles prévues dans les projets de DCDR et de DCI pour en élargir la portée. Outre assurer des programmes de formation, on a cherché : à privilégier la prévention; à mobiliser la participation des séropositifs dans les activités associatives et les campagnes de sensibilisation et de formation à un métier; et à dispenser des services de soins et de formation aux femmes et aux filles indigentes. La mission d'évaluation a toutefois jugé cette méthode moins efficace, car la plupart des bénéficiaires des projets de DCER ou de DCI et de microfinance vivent dans des régions à faible prévalence de VIH/sida. Aussi a-t-elle recommandé d'étendre le projet aux zones de forte prévalence dans toutes les régions du pays et à tous les groupes à haut risque, et de travailler en coopération avec d'autres organismes s'occupant de la lutte contre le VIH/sida plutôt qu'avec d'autres projets de l'Initiative. Dans les régions couvertes par l'Initiative, l'attention devrait se porter en priorité sur les personnes les plus vulnérables (comme les migrants rapatriés).

20. L'évaluation intégrée des conditions de vie des ménages (projet exécuté par l'UNOPS) a été effectuée en collaboration avec le Ministère de la planification nationale et du développement économique. Les données quantitatives et qualitatives recueillies ont permis d'élaborer des rapports sur la pauvreté, la vulnérabilité et les indicateurs des objectifs du Millénaire pour le développement, qui ont été approuvés par le Gouvernement en mai 2007². De l'avis de la mission, l'UNOPS a fait là un travail remarquable qui répondait au souhait exprimé par toutes les parties et le Conseil d'administration de disposer d'urgence de données de bonne qualité sur les ménages. Le fait que le Gouvernement a approuvé le rapport sur l'incidence de la pauvreté marque peut-être un premier pas vers un dialogue politique sur la lutte contre la pauvreté.

21. Pour ce qui est de la vulnérabilité : a) la mission a constaté avec satisfaction que les activités menées dans le cadre de l'Initiative étaient axées sur les femmes des couches les plus défavorisées de la société, qui ont de ce fait pu améliorer leurs conditions de vie, gagner de l'assurance, acquérir des compétences et améliorer leur statut au sein de la société; mais, b) entre 8 % et 10 % de la population des villages couverts par l'Initiative sont exclus des activités de programme pour plusieurs raisons (migration saisonnière à la recherche d'un emploi, difficultés à gagner sa vie et à faire des économies). À cet égard, la mission a relevé l'initiative lancée dans le cadre du projet de DCI, qui consiste à créer des groupes d'autodéveloppement spéciaux rassemblant les plus pauvres, soulignant toutefois qu'elle ne représentait peut-être pas une solution appropriée car les groupes n'avaient que peu de choses en commun et peu de temps pour se rassembler. Il convient également de faire en sorte que ces groupes viennent compléter les mécanismes de protection sociale dont la

² Les rapports offrent les premières informations nouvelles sur le pays depuis les travaux de l'Office central de la statistique de 1997 et les travaux d'évaluation de la pauvreté réalisés sur cette base par la Banque mondiale en 1999.

plupart des villages disposent depuis toujours pour leurs indigents; c) pour ce qui est du respect de l'environnement, il convient, lorsqu'on cherche à réduire l'agriculture sur brûlis, de s'appuyer sur le savoir traditionnel pour aider les villageois à choisir les techniques qui conviennent le mieux tout en créant des emplois de substitution.

22. La mission d'évaluation a également estimé qu'il fallait améliorer la gestion du programme pour les raisons suivantes : a) bien que des mesures aient été prises pour mettre en place des systèmes de suivi de l'impact des projets (système de suivi et d'évaluation du projet de CDI et réalisation d'enquêtes plus fréquentes sur la satisfaction des clients), il y a eu peu de progrès dans ce domaine. Les données disponibles sont insuffisantes, d'où l'impossibilité de mettre en commun les acquis des services, des régions et des projets et d'améliorer la conception des systèmes de suivi. La pertinence, la simplicité et le coût (temps consacré à l'exercice par les villageois et le personnel) de la collecte des données doivent déterminer la conception des systèmes de suivi et d'évaluation; b) sachant que le PNUD et ses partenaires emploient plus de 1 500 personnes (dont plus de la moitié sont des femmes), la mission a constaté que l'Initiative avait un impact stratégique important sur la création d'une nouvelle génération de travailleurs, suffisamment qualifiés pour participer au processus de développement; c) pour des raisons d'efficacité et de réduction de coûts, ainsi qu'aux fins d'amélioration du suivi et de l'apprentissage, la mission a suggéré de simplifier la gestion des projets, en instituant une seule modalité d'exécution pour tous les projets de développement communautaire (exécution directe) et en nommant un administrateur pour coordonner les deux projets, et en confiant aux organisations non gouvernementales (c'est-à-dire à l'organisation non gouvernementale internationale actuellement partenaire) l'exécution du projet de microfinance.

V. Conclusions et recommandations de la mission indépendante d'évaluation

23. La mission de 2006 a conclu que la phase IV de l'Initiative était exécutée en pleine conformité avec le mandat défini par le Conseil d'administration en ce qui concerne l'assistance humanitaire qu'elle apporte aux personnes pauvres et vulnérables dans les zones rurales du Myanmar. Compte tenu des besoins humanitaires persistants et des succès de l'Initiative, la mission a réaffirmé l'importance de la période de prolongation de trois ans (2008-2010) de la phase IV de l'Initiative. Il faut redoubler d'efforts dans les domaines suivants : les moyens de subsistance, en s'inspirant de ce qui se fait de mieux au niveau international en matière de conception des activités et d'exécution et en mettant l'accent sur les groupes vulnérables; l'élaboration d'une stratégie de transition pour les villages couverts par l'Initiative depuis plus de cinq ans; la simplification du système de gestion des projets pour gagner en termes de coût-efficacité; la mise en place d'un système efficace de suivi et d'évaluation de l'impact des activités sur le développement; et le renforcement des partenariats avec d'autres organismes des Nations Unies et acteurs non gouvernementaux.

VI. Programme pour la période de prolongation (2008-2010)

24. Comme suite aux recommandations de la mission indépendante d'évaluation et à d'autres consultations et conformément à la décision 2006/31 du Conseil d'administration, le PNUD a défini une stratégie et les grandes lignes d'action pour la période de prolongation (2008-2010) de la phase IV de l'Initiative. Pendant cette période, l'objet du programme demeurera le même, à savoir aider les pauvres des zones rurales à surmonter les difficultés qu'eux-mêmes jugent les plus urgentes. On s'attachera à faire en sorte que les femmes pauvres et les personnes les plus pauvres de la société soient systématiquement associées aux activités.

25. Tous les projets de la phase IV qui sont en cours seront maintenus, sauf l'enquête générale sur l'agriculture : a) on étudiera les façons d'améliorer l'impact des projets de développement communautaire et de microfinance, comme l'établissement de liens avec les marchés ou la création de microentreprises en fonction de la demande; b) dans les 24 premiers districts couverts par l'Initiative, on cherchera à réduire progressivement les activités sans les interrompre complètement, ce qui suppose un suivi, un parrainage et une coordination avec les programmes d'autres donateurs et organisations non gouvernementales internationales. Des activités de DCI seront lancées dans les sept derniers districts, comme il avait été prévu en 2005; c) le projet de microfinance sera réorganisé pour en réduire les coûts et l'étendre à d'autres villages des 22 districts visés; d) le projet de lutte contre le VIH/sida sera réorienté pour être davantage axé sur les zones à forte prévalence, sachant que le PNUD dispose d'un avantage comparatif par rapport à ses partenaires dans ce domaine; et e) dans le cadre de l'évaluation intégrée des conditions de vie des ménages, de nouvelles enquêtes et consultations seront menées sur les incidences en termes de politiques des résultats des enquêtes sur la pauvreté, la vulnérabilité et les objectifs du Millénaire pour le développement.

26. D'une manière générale, une place beaucoup plus importante sera accordée à la constitution de partenariats stratégiques avec les organismes des Nations Unies ainsi qu'avec les organisations non gouvernementales, y compris internationales, opérant dans les régions couvertes par l'Initiative. Des mesures seront adoptées pour simplifier la gestion des programmes. Bien que la mission ait recommandé d'organiser structurellement les opérations de microfinance, la marge de manœuvre demeure étroite étant donné les directives actuelles du Conseil d'administration. Le PNUD compte mettre à profit la période de prolongation pour étudier et concevoir un programme de transition qui soit compatible avec les orientations stratégiques proposées par la mission d'évaluation et organiser une nouvelle série de consultations pour expliquer l'objet du programme et le faire accepter.

VII. Financement nécessaire

27. Le nouveau programme sera financé par un prélèvement d'un montant de 24,1 millions de dollars sur le budget ordinaire pour 2008-2010 (ce qui est le montant cible pour l'allocation des ressources de base pour le Myanmar), complété par un montant de 24,9 millions de dollars à prélever sur les autres ressources, au titre de l'enveloppe déjà approuvée par le Conseil d'administration en 2005.

VIII. Éléments de décision

28. Le Conseil d'administration est invité à :

a) Prendre note du présent document ainsi que du rapport présenté par la mission indépendante d'évaluation au Myanmar, et en particulier des problèmes stratégiques dont ils font état et des recommandations qui y sont formulées;

b) Demander à l'Administrateur de tenir compte des conclusions de la mission et de leur donner suite, comme il convient, dans le cadre de l'Initiative;

c) Approuver le projet de programme pour la période de prolongation de trois ans (2008-2010) de la phase IV de l'Initiative; et

d) Autoriser l'Administrateur à allouer un montant de 24,1 millions de dollars à prélever sur le budget ordinaire pour la période 2008-2010 et un montant additionnel de 24,9 millions de dollars à prélever sur les autres ressources.
